

Politiques
sociales .

**MON
COMPTE
FORMATION**

**Passeport
de compétences**



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE

Le passeport de compétences, une gestion Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, mandatée par l'État pour créer le passeport d'orientation, de formation et de compétences

L'article L6323-8 du code du travail, repris dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, intègre la possibilité pour les usagers du Compte personnel de formation (CPF) de disposer d'un passeport d'orientation, de formation et de compétences.

La Caisse des Dépôts est mandatée par l'État pour mettre prochainement à disposition ce service pour tous les titulaires d'un numéro de sécurité sociale, dès l'âge de 15 ans. Il sera valable tout au long de la vie et regroupera des informations personnelles préchargées par la Caisse des Dépôts ou déclarées par son titulaire concernant sa carrière, sa formation et ses qualifications.

Ce passeport, dit « de compétences », permettra à ses titulaires la publication de leurs acquis sous la forme d'un curriculum vitae (CV) et d'attestations. Ce CV sera infalsifiable, incluant des éléments probants garantis par la Caisse des Dépôts.



Les bénéfices du passeport +

- Chaque détenteur d'un passeport de compétences pourra utiliser ses données pour ses démarches de recherche d'emploi ou d'orientation, bénéficier de leur partage dans le cadre de son accompagnement avec son conseiller en évolution professionnelle (CEP) ou les services publics de l'emploi. Il pourra également les partager sur diverses plateformes, à l'instar d'autres passeports déployés pour l'orientation ou l'aide à l'employabilité.
- Cet outil permettra à chacun de mettre en valeur ses compétences acquises et d'identifier des opportunités de métiers ou de formation, en mesurant l'écart entre ses acquis et ses aspirations personnelles.
- Il permettra d'être crédible auprès des employeurs en partageant des informations garanties et officielles.
- Il valorisera des compétences acquises tout au long de la vie, qu'elles soient issues de la pratique d'une activité professionnelle ou associative, d'une formation ou d'un diplôme.

La garantie du passeport ✓

- Ce nouveau service sera à l'usage exclusif des titulaires d'un compte personnel de formation actif et sera accessible de manière sécurisée via France connect.
- Les informations préchargées auront une valeur probante, elles seront traçables et garanties par la Caisse des Dépôts, déjà gestionnaire du CPF pour le compte du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.
- Il garantira l'expérience professionnelle et la possession de titres, certifications et diplômes issus de la formation initiale ou continue ; il permettra ainsi une lisibilité des compétences professionnelles acquises tout au long des parcours des titulaires.

Le passeport de compétences, le dispositif

Concrètement, c'est quoi ?

C'est un nouveau service public qui propose un espace personnel où l'on retrouve toutes les données personnelles concernant sa carrière, ses formations, ses diplômes. Il s'agit de données sécurisées que le titulaire pourra partager quel que soit son besoin : pour se former, se reconvertir ou évoluer dans sa carrière. Aussi, il facilitera la recherche d'un emploi.

C'est pour qui et à partir de quand ?

Fin 2022, l'espace personnel sera accessible à tous dès l'âge de 15 ans et après l'activation de son compte personnel de formation. L'activation est réalisable via la plateforme Mon Compte Formation via France Connect.

Pour rappel, Mon Compte Formation c'est

Une application mobile et un site internet qui permettent l'accès à plusieurs services :



la consultation et l'utilisation des droits à la formation acquis au titre du Compte personnel de formation, ou dans le cadre du Compte engagement citoyen



un portail dédié aux financeurs de la formation professionnelle pour assurer des financements complémentaires sur les comptes des usagers (employeurs, Régions, collectivités locales, etc., sous condition)



un accès dédié aux organismes certificateurs pour déclarer les stagiaires ayant suivi une formation et obtenu leur certification RNCP/RS



un portail dédié aux organismes de formation pour gérer leurs offres et leurs dossiers de formation



la possibilité de convertir ses droits lors d'un changement de statut professionnel



et à compter de la fin de l'année 2022, un nouveau service avec le passeport d'orientation, de formation et de compétences

D'où viennent les données préchargées ?

Les données préchargées dans le passeport de compétences sont légalement récupérées par la Caisse des Dépôts. Elles proviennent des déclarations sociales des employeurs et des cotisations liées aux activités professionnelles. Elles sont aussi issues de Mon Compte Formation et de tous les établissements attribuant des diplômes en France.

Les données ne sont accessibles qu'aux seuls titulaires des passeports et ne sont partageables et utilisables qu'après publication par le titulaire.



Les partenaires du passeport de compétences

La Caisse des Dépôts gère le dispositif pour le compte du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Dans la mise en œuvre de ce mandat, elle travaille en étroite collaboration avec les services publics de l'emploi et du conseil en évolution professionnelle, avec les Régions, les ministères responsables des diplômes dans tous les domaines, les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, les entreprises, les partenaires sociaux et France compétences.



Le passeport de prévention

La loi du 2 août 2021 réformant la santé au travail prévoit la création du passeport de prévention. Ce passeport, qui place la prévention des risques professionnels au cœur des enjeux, sera un outil de suivi et d'optimisation de la formation des salariés en matière de santé et de sécurité au travail. Il sera intégré au passeport de compétences et favorisera la prévention des risques, la sécurité et la santé au travail.



Les missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales

constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise :

les politiques sociales, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (Bpifrance) et Banque des Territoires.

Rendez-vous sur :

moncompteformation.gouv.fr
of.moncompteformation.gouv.fr
financeurs.moncompteformation.gouv.fr
caissedesdepots.fr
politiques-sociales.caissedesdepots.fr

caissedesdepots.fr

[t](#) | [in](#) | [v](#) | [f](#)

Un service géré par
la Caisse des Dépôts

